

# Maladie de Lyme (piqûre de tique)

[Accueil](#) > [Vie du personnel](#) > [Santé](#)

La maladie de Lyme, ou borréliose de Lyme, est transmise lors d'une piqûre de tique infectée par une bactérie de la famille des spirochètes. Toutes les tiques ne sont pas infectées et l'infection est souvent sans symptôme. Cependant elle peut provoquer une maladie parfois invalidante (douleurs articulaires durables, paralysie partielle des membres...).

Outre le fait qu'il est important de sensibiliser la population générale à cette maladie, notamment à la prévention des piqûres de tique qui est devenue un véritable enjeu de santé publique. Le service de médecine de prévention de l'U.P.J.V. est particulièrement vigilant vis-à-vis des personnels qui sont amenés à se déplacer, pour des raisons professionnelles, sur des sites de prélèvements ou de recherche, où le risque de piqûres de tique est présent (forêt, lisière de bois, champs, etc.).

Depuis 2015, les personnels exposés aux risques (biologistes, géologues, géographes, archéologues...) bénéficient d'un suivi médical renforcé. Des conseils de prévention sont prodigués, ainsi que la conduite à tenir en cas de piqûre de tique, une trousse de premiers soins contenant un tire-tique est remise à chaque personnel concerné.

Une information régulière, au sujet de l'évolution des connaissances sur la maladie de Lyme, est adressée aux personnels. En effet, le diagnostic de cette maladie n'est pas aisé, il peut prendre plusieurs mois, voire plusieurs années, ce qui est un problème en matière des conséquences sur la santé des personnes concernées, mais aussi, en matière de déclaration et de reconnaissance en tant que maladie professionnelle.

Comment enlever une tique ? <http://www.lyme-int.com/enlever-une-tique/>



la maladie de lyme, en savoir+